



## TOUR DE CORSE 2011

13-16 OCT / 250 MILLES - SANS ESCALE ET SANS ASSISTANCE

Millésime 2010 : plus de concurrents, plus de festivités mais moins de vent. Malgré quelques bateaux plus puissants, quelques équipages plus rûdés et quelques skipers très professionnels, le record n'est pas tombé cette année. Mais la bagarre fut quand même au rendez-vous et à voir les sourires affichés à l'arrivée, le Tour de Corse sans escale a une fois de plus tenu toutes ses promesses. Rendez-vous pour le millésime 2011 et d'autres souvenirs véliques inaccessibles aux touristes.

# TOURISTES S'ABSTENIR

Pré-inscriptions via [www.tourdecorse.org](http://www.tourdecorse.org) – places limitées



## 1. AUTORITE ORGANISATRICE

Le Tour de Corse à la voile en équipage sans escale est organisé par le Yacht Club de Bonifacio (YCB) avec le soutien de l'Union Nationale pour la Course au Large (UNCL), le parrainage du Yacht Club de France (YCF), sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFV) et de la Ligue Corse de Voile (LCV).

## 2. PARCOURS

Le parcours est le tour de la Corse sans escale, en contournant l'Île selon le sens de rotation voté par les skippers la veille du départ.

## 3. REGLES

3.1 Le Tour de Corse à la voile en équipage et sans escale est régi par :

- Les Règles de Course à la Voile (RCV) ;
- Le présent avis de course et les instructions de course ;
- Les règles de jauge de l'International Rule Club (IRC) ;
- Les règles de classes ou de monotypes ;
- Les Règlementations Spéciales Offshore de l'I.S.A.F. ;

mais aussi par :

- La Règlementation Internationale pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM).

## 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 – Le Tour de Corse à la voile en équipage est ouvert aux voiliers monocoques, d'une longueur de coque de 8 mètres minimum, équipés d'un moteur in-bord et d'une radio VHF marine fixe, répondant aux réglementations de construction pour la navigation « au large » et aux réglementations de sécurité pour une navigation « hauturière », dans la législation de leurs pavillons. Au minimum, les voiliers devront disposer de l'équipement de sécurité conforme à la division 240 pour les navires de plaisance français effectuant une navigation hauturière au-delà de 6 miles d'un abri.

4.2 – Le nombre minimum de membres d'équipage embarqués ne pourra être inférieur à 4, quelle que soit la taille du bateau.

4.3 – L'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser, à tous moments, sans préavis ni justification, une préinscription ou une inscription.

4.4 – Les préinscriptions doivent parvenir au Yacht Club de Bonifacio, au plus tard, le 30 septembre de l'année en cours.

4.5 – Les confirmations et formalités d'inscriptions, le contrôle des bateaux et des certificats de jauge ainsi que les règlements financiers se font à Bonifacio, les deux journées précédents le départ, de 09h00 à 18h00.

4.6 – Pour les bateaux courant en IRC, coefficient de jauge (TCC) et numéro du certificat valides doivent parvenir à l'organisation, au plus tard, le 30 septembre de l'année en cours.

Les modifications du coefficient de jauge (TCC) ne sont plus acceptées dans la semaine précédente le départ de la course.

4.7 – Chaque concurrent est doté par l'organisation d'une balise de positionnement. Le nombre de ces balises étant limité, l'autorité organisatrice se réserve le droit de restreindre le nombre d'inscriptions.

4.8 – Les frais d'inscriptions s'élèvent à 150 € par bateaux et 80 € par équipier embarqué. Ils sont acquittés à Bonifacio lors des formalités d'inscriptions, dans les deux jours précédents le départ.

4.9 – Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription une licence club de la FFV pour l'année en cours, portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. À défaut de cachet médical sur la licence, les concurrents devront disposer d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en compétition. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4.10 – Lors des formalités d'inscription à Bonifacio, chaque équipage devra fournir à l'autorité organisatrice le numéro d'un téléphone GSM qui pourra être appelé par le comité de course pour toute communication en relation avec le déroulement de celle-ci.

## 5. CLASSEMENTS ET CATEGORIES ADMISES

Plusieurs classements pourront être effectués. Le nombre minimum de concurrents inscrits pour constituer une catégorie ou classe est de 5.

5.1 – Catégorie Open : Catégorie ouverte à tous les voiliers admis, établi en temps réel pour tous les concurrents. Attribution du trophée « Yacht Club de Bonifacio » au premier.

5.2 – Catégorie IRC : Catégorie ouverte à tous voiliers admis, possédant un certificat de jauge IRC de l'année en cours. En fonction du nombre de concurrents, cette catégorie pourra être scindée en plusieurs classes. Le classement sera fait en temps compensé et en temps sur temps. Attribution du trophée « *Union Nationale pour la Course au Large* » au premier.

5.3 – Catégorie monotype ou « de classe ... » : Si le nombre de voiliers monotypes ou « de classe ... » inscrits est suffisant, des classements distincts sont effectués. Dans le cas contraire, cette catégorie sera incluse dans la classement Open ou IRC. Attribution de trophées « *Monotypes* » ou « de Classes ... » aux premiers.

5.4 – Catégorie constructeur : Catégorie ouverte à tous les voiliers issus d'un même chantier, architecte ou bureau d'étude navale, possédant un certificat de jauge de l'année en cours. Attribution de trophées « *Constructeur* » aux premiers.

## 6. PROGRAMME

Vendredi 30 septembre 2011	24h00	Clôture des préinscriptions.
Mardi 11 octobre 2011	09h00 – 18h00	Formalités d'inscription et contrôles des bateaux.
Mercredi 12 octobre 2011	09h00 – 18h00	Formalités d'inscription et contrôles des bateaux.
	18h00	Clôture des inscriptions.
	19h00	Vote du sens de rotation du parcours.
Jeudi 13 octobre 2011	12h00	Procédure de départ.
Dimanche 16 octobre 2011	14h30	Palmarès et remise des prix.

## 7. IDENTIFICATION DES CONCURRENTS ET SYSTEME DE POSITIONNEMENT

7.1 – Si aucun numéro d'identification ne figure sur la coque du bateau ou dans ses voiles, l'autorité organisatrice attribuera un cagnard numéroté qui devra être fixé de façon visible de part et d'autre à hauteur du balcon arrière.

7.2 - Lors des formalités d'inscription, chaque concurrent se verra attribué, par l'organisation, une balise de positionnement permettant le suivi des bateaux. Cette balise sera remise contre un chèque de caution de 500 €, rendu à la fin de la course et/ou lors de la restitution du matériel.

## 8. PUBLICITE

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 9. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la course.

## 10. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFV devront disposer d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 11. LITIGE

En cas de litige (grave) autre que sportif :

- La juridiction compétente, sous réserve de saisine par le parquet, sera le Tribunal Maritime Commercial d'Ajaccio ;
- Les versions françaises de l'avis de course et des instructions de course prévalent ;
- Il est rappelé aux concurrents que l'autorité organisatrice est tenue d'une obligation de moyens et non de résultat.

## 12. PLACES AU PORT DE BONIFACIO

Les concurrents inscrits régulièrement et participant à la course bénéficient de la gratuité des places au port, une semaine avant le départ et une semaine après l'arrivée.

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Yacht Club de Bonifacio : C/o EuroYacht, Quai Nord 20169, Bonifacio, France  
Tél : +33 (0)4 95 73 70 18 - Fax : +33 (0)4 95 73 70 19  
Courriel : info@tourdecorse.org - Web : <http://www.tourdecorse.org>



## BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

### Tour de Corse à la voile en équipage sans escale

A transmettre au Yacht Club de Bonifacio au plus tard le 30 septembre

*par courrier : C/o EuroYacht, Quai Nord, 20169 Bonifacio, France*

*par fax : +33 (0)4 95 73 70 19*

*par courriel : info@tourdecorse.org*

Nom du voilier :	
Nom de course :	
Type du voilier :	
Longueur de coque :	
Catégorie(s) ou Classe(s) :	
Numéro certificat IRC * :	
Coefficient IRC (TCC) * :	
Nationalité :	
Nom du skipper :	
Courriel :	
Téléphone fixe :	
Téléphone mobile :	
Fax :	
Date :	Signature :

\* Pour tout renseignement concernant la jauge IRC, vous contactez l'UNCL : téléphone +33 (0)1 46 04 17 80